

Extrait du Registre des délibérations du 24 mars 2017

Date de publication : 27 mars 2017	Nombre de délégués en exercice : 124
Date de convocation : 17 mars 2017	Nombre de délégués présents ou représentés : 74
	Votes : Pour : 74 Contre : 0 Abstentions : 0

Le 24 mars 2017, le comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, s'est réuni à Coulon (79) sous la présidence de M. Pierre-Guy PERRIER.

Etaient présents ou représentés :

Au titre des communes de Charente-Maritime : Andilly : Karine DUPRAZ ; Angliers : Didier TAUPIN ; Benon : Sylvie ROCHETEAU ; Courçon : Anne DONZEL-FONTAINE ; Cram-Chaban : Serge CHIQUET ; Esnandes : Francine BEAUMELLE ; Ferrières : Sandrine BARD ; La Grève sur Mignon : Marie JASMIN ; La Laigne : Thierry BOUCARD ; Marans : Robert ARCOUET ; Nuailly d'Aunis : Philippe NEAU ; La Ronde : Jean-Pierre SERVANT ; St Jean de Liversay : Denis PETIT ; St Sauveur d'Aunis : Jean LUC

Au titre des communes des Deux-Sèvres : Arçais : Jules GRANDIN ; Le Bourdet : Jean-Luc CLISSON ; Coulon : Michel SIMON ; Frontenay Rohan Rohan : Bernard BARAUD ; Magné : Catherine TROMAS ; Niort : Marc THEBAULT ; Prin Deyrançon : Jacques MORISSET ; St Hilaire la Palud : Dany BREMAUD ; Saint Symphorien : René PACAULT ; Sansais : Viviane MADY ; Vallans : Michel HALGAN ; Le Vanneau-Irleau : Jean-Dominique ROUX et Jean-Claude BOURDEAU

Au titre des communes de Vendée : Angles : Michel CAILLIEZ ; Benet : Daniel DAVID et Georges MERCIER ; Bouillé-Courdault : Gérard BOISGARD ; La Couture : Thierry PRIOUZEAU ; Doix-lès-Fontaines : François BRUNET ; Fontenay le Comte : Jean-Michel LALERE et Jean-Pierre PETORIN ; Le Gué de Velluire : Denis BASSAND ; L'Île d'Elle : Guy SOULAIN ; Liez : Robert ROBIN ; Les Magnils Reigniers : Nicolas VANNIER ; Maillé : Pierre BERTRAND ; Maillezais : Jean-Luc CAILLAUD ; Montreuil : Daniel RIDEAUD ; Nieul sur l'Autise : Laurent MOINARD ; Péault : Gérard COMMARIEU ; Le Poiré sur Velluire : Philippe LECOINTE ; Puyravault : Robert VINDRINET ; Rosnay : Jean-Yves CLAUTOUR ; St Benoist sur Mer : Daniel NEAU ; St Denis du Payré : Michel DENIS ; Saint Michel en l'Herm : Michel SAGOT ; St Pierre le Vieux : Alain MESSE ; Saint Sigismond : Denis LA MACHE ; Triaize : Flavien VEXIAU ; Velluire : Sandrine JACQUAT ; Vouillé les Marais : Yveline PHELIPEAU

Au titre du Conseil régional Nouvelle Aquitaine : Benoit BITEAU, Pascal DUFORESTEL, Nicolas GAMACHE

Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire : Lydie BERNARD, Myriam GARREAU, Pierre-Guy PERRIER

Au titre du Conseil départemental de Charente-Maritime : Karine DUPRAZ, Stéphane VILLAIN

Au titre du Conseil Général des Deux-Sèvres : Séverine VACHON

Au titre du Conseil départemental de la Vendée : François BON, Arnaud CHARPENTIER, Marie-Josèphe CHATEVAIRE, Anne-Marie COULON

Au titre des EPCI : Communauté d'Agglomération du Niortais : Michel SIMON ; Communauté d'Agglomération de La Rochelle : Yann HELARY ; Communauté de Communes Aunis Atlantique : Jean-Marie BODIN ; Communauté de Communes Moutierrois Talmondais : Daniel NEAU ; Communauté de Communes Sud Vendée Littoral : Guy BARBOT ; Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise : Jean-Claude RICHARD

Au titre des Chambres d'agriculture : Charente-Maritime : François AVRARD et Pascal CHIASSON ; Deux-Sèvres : Claude TARDY, Vendée : Christian AIME



Affectation des résultats 2016 : Budget annexe Editions documentaires

Parc naturel régional du Marais poitevin • 2, rue de l'église • 79510 Coulon • Tél. 05 49 35 15 20 • Fax. 05 49 35 04 41
correspondance@parc-marais-poitevin.fr • www.parc-marais-poitevin.fr

Appartenance : Ardennes, Artois, Avenir, Belfort, Bourgogne, Bretagne, Centre, Champagne, Corse, Franche-Comté, Gâtinais français, Gers, Haut-Rhin, Hauts-de-France, Ile-de-France, Jura, Languedoc-Roussillon, Limousin, Lorraine, Martinique, Mayenne, Mecklenbourg-Vorpommern, Normandie, Pays de la Loire, Picardie, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes, Saint-Pierre-et-Miquelon, Savoie, Sud-Ouest, Tarn-et-Garonne, Val de France, Wallonie, Yvelines.

Affectation des résultats 2016 : Budget annexe Editions documentaires

Contexte

Afin de prévoir l'équilibre budgétaire, il y a lieu de statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation 2016, qui s'élève à **22 101,63€**.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de : 2 239,94€
- un excédent reporté de : 24 341,57€

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **22 101,63€**

Décision

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide de reporter la somme de **22 101,63€** à la réduction des charges d'exploitation (002) de l'exercice 2017.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Le Président,

